

**COLLECTIVITE DE CORSE**

**RAPPORT  
N° 2019/O1/118**

# **ASSEMBLEE DE CORSE**

**1 ERE SESSION ORDINAIRE DE 2019**

**REUNION DES 25 ET 26 AVRIL 2019**

**RAPPORT DE MONSIEUR  
LE PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

**MANDAT SPECIAL A M. ROMAIN COLONNA DANS LE  
CADRE DU DEBAT SUR L'AVENIR DES LANGUES  
REGIONALES DE FRANCE AU PALAIS DU LUXEMBOURG**

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission des Finances et de la Fiscalité

## **RAPPORT DU PRESIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE**

Suite à une décision de l'Assemblée générale des Nations Unies, a été lancée officiellement et solennellement l'Année Internationale 2019 des Langues Autochtones, régionales pour la France, par l'UNESCO.

A ce titre, en sa qualité de Conseiller à l'Assemblée de Corse et d'universitaire ayant produit des travaux sur ce sujet, M. Romain COLONNA a été convié à faire une présentation des droits linguistiques en France au regard du droit international, lors de la journée d'étude organisée à Paris par le réseau Européen pour l'Égalité des Langues.

Ainsi, il vous est proposé d'autoriser la prise en charge des dépenses liées au transport de M. Romain COLONNA.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.